



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 novembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 9.1, 9.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 4.1), Mme Carine MICHEL (jusqu'au 4.1), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 3.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 5.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 4.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Mazerolles-lé-Salin : M. Daniel PARIS Morre : M. Gérard VALLET Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE, Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : T. BENEDEAU DE LAPRAIRIE, J. DEMONET, N. GUILLEMET, V. HINCELIN (à partir du 5.1), S. JEANNIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), C. MICHEL (pour le 5.1), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 3.2), J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du 5.1), M. N. SCHOELLER, N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BAVEREL, J.P. DILLSCHNEIDER, D. PARIS, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. VIENNET, B. MOYSE

Mandataires : D. POISSENOT, J.C. ROY, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 5.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), B. RONZI (pour le 5.1), B. CYPRIANI (jusqu'au 3.2), F. FELLMANN, J. MARIOT (à partir du 5.1), A. GHEZALI, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. FELT, J.P. MARTIN, C. PREIONI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, D. JOLY, M. BILLOT, J. TARBOURIECH

Délibération n°2013/002273

Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets - 2014

Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets - 2014

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Présidents

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Le projet d'Orientations budgétaires 2014 et le PPIF 2014-2018 reposent pour une grande part sur les grands principes du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptés par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 21 octobre 2008.

Le PPIF établi sur la période 2014-2018 met en évidence une évolution maîtrisée de la masse des recettes de la redevance supportée par les ménages.

Il est à noter que le projet de Budget annexe Déchets 2014 sera étudié lors du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013.

Le présent rapport introduit le débat d'Orientations Budgétaires que l'assemblée communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que son contenu doit faire l'objet d'une délibération conformément à la loi.

Ce rapport prend en compte les différentes phases du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptées par le Conseil de Communauté en date du 21 octobre 2008.

Pour mémoire, le Budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Le projet de mandat communautaire

A/ Actions réalisées

Le projet de mandat touche désormais à sa fin. Il a notamment porté sur :

- la mise en place effective depuis le 1^{er} septembre 2012 de la nouvelle Redevance Incitative (RI). Plusieurs actions préalables ont été nécessaires :
 - la mise au point du nouveau matériel de collecte ainsi que du matériel de pesée dynamique,
 - la reprise, l'analyse puis l'exploitation des données récupérées dans le cadre d'un test à taille réelle,
 - le développement et l'évolution des logiciels actuels nécessaires à la facturation vers un dispositif compatible RI,
 - la finalisation de l'adaptation de la base de données des usagers pour la rendre compatible avec la RI,
- la réalisation d'un règlement de collecté et de facturation communautaire (Cf. Conseil communautaire du 28 juin 2012),
- le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- l'harmonisation geste de tri par l'uniformisation des consignes de tri,
- l'harmonisation des modalités de pré-collecte par la généralisation de la présentation des OM résiduelles en bacs « pucés »,
- la mise en place de nouveaux applicatifs métiers : optimanager, plateforme d'accueil téléphonique,
- la réalisation de la partie gestion des déchets du portail accueil citoyen (Emoi),
- la formation des agents nécessaire à ces évolutions.

B/ Actions en cours de réalisation

Des actions restent en cours de réalisation :

- l'adaptation et l'optimisation permanente des tournées de collecte pour prendre en compte au fil de l'eau les modifications de comportement des usagers,
- l'adaptation permanente des tournées pour prendre en compte les contraintes liées à l'avancement du chantier du tramway.

II. Le projet du SYBERT

Parallèlement au développement du projet de mandat communautaire, le SYBERT a adopté au cours de sa séance du 22 juin 2010 différentes décisions et actions d'accompagnement qu'il souhaite mener sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'horizon 2025 :

- tout faire pour se passer à terme de la ligne 3 et ne pas réaliser d'investissements lourds de traitement,
- opter pour une politique forte de prévention et de gestion locale de la matière organique,
- réorganiser ses déchetteries et les adapter à de nouveaux flux,
- préparer la mise en place d'un nouveau geste de tri des plastiques,
- construire un quai de transfert pour optimiser les flux existants,
- optimiser la 3^{ème} ligne d'incinération.

III. Enjeux financiers pour la période 2014-2018

Ces Orientations Budgétaires 2014 et ce PPIF 2014-2018 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, ce PPIF est établi sur la base d'un périmètre géographique du Grand Besançon inchangé ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2014-2018.

A/ Section d'investissement

I. Les dépenses (966 K€ en 2014 contre 922 K€ en 2013)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (identique à 2013)

Pour mémoire, le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a démarré en 2010 sur le secteur de la périphérie et s'est achevé en 2011 par le secteur de la Ville de Besançon.

La dotation nécessaire à l'acquisition de conteneurs s'élève à 420 K€ pour 2014 ainsi que sur toute la durée du PPIF 2014-2018. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées et de puces d'identification,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (identique à 2013)

Cette dotation va permettre en 2014 :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la finalisation de la densification du réseau de PAV « verre » afin de notamment faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif,
- le financement de la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes.

La dotation nécessaire annuelle est également évaluée à 140 K€ par an sur la période 2015-2018.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 240 K€ pour 2014 (contre 200 K€ en 2013)

La rubrique « véhicules » est prévue à hauteur de 240 K€ pour 2014. Il est rappelé que le parc de BOM est pour sa plus grande partie récent. Sauf accident sur les véhicules, il ne sera donc pas nécessaire, jusqu'en 2015, d'inscrire de nouveaux crédits de renouvellement des véhicules de collecte.

Cette dotation de 240 K€, identique pour 2015, permettra le cas échéant de faire face à d'éventuels travaux importants de nature à prolonger la vie des BOM en service. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires. A compter de 2016 sont prévus en outre les crédits nécessaires au renouvellement d'une BOM par an (400 K€).

Il est à noter que l'acquisition de deux véhicules poids lourds nécessaires à la collecte du verre en régie (Cf. paragraphe « collecte du verre » en section de fonctionnement) sera financée sur des crédits de 2013 provenant de l'excédent d'investissement de 2012.

d/ Le remboursement de la dette en capital : 14 K€ (rappel 2013 : 36 K€)

Pour mémoire, le Budget annexe Déchets a mobilisé en fin d'année 2011, deux emprunts d'un montant de 200 K€ chacun, prévus en financement du programme de renouvellement et d'adaptation du parc de BOM. Conformément aux prévisions, l'un a fait l'objet d'un remboursement anticipé courant 2012 après affectation de l'excédent de 2011. Le second emprunt fera également l'objet d'un remboursement anticipé en 2013 suite à l'affectation de l'excédent d'investissement de 2012. L'encours global sur le Budget annexe Déchets au 1^{er} janvier 2014 s'élèvera à 55 K€ soit 0,31 € par habitant.

2. Les recettes (966 K€ en 2014 contre 922 K€ en 2013)

a/ Les amortissements : 960 K€ pour 2014 (rappel 2013 : 916 K€)

Les gros investissements réalisés dans le cadre du déploiement de la RI sont achevés. Ce poste progressera de 40 K€ pour s'établir à environ 1 000 K€ sur la période 2015-2018 après prise en compte des 2 véhicules nécessaires à la collecte du verre.

b/ Le recours à l'emprunt

La capacité d'autofinancement du Budget annexe Déchets étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf événement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt sur 2014.

B/ Section de Fonctionnement

1. Les dépenses (18 574 K€ contre 18 938 K€ en 2013, soit en baisse de 1,9 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables.

Ainsi, le montant du « poste traitement des déchets » pourrait s'établir à 9 753 K€ pour 2014. Pour rappel, la prévision du BP 2013 s'élevait à 9 768 K€, soit en très légère baisse.

Prestation de tri des déchets recyclables
(1 740 K€ pour 2014 contre 1 813 K€ en 2013, soit - 4 %)

Il est rappelé que le SYBERT a mis en service son centre de tri à proximité de l'usine d'incinération. Cet équipement est opérationnel depuis le 2nd semestre 2012.

Le tarif à la tonne appelé par le SYBERT prend en compte la réalisation de ce nouveau centre de tri ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2014-2018 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2013	12 500	145 €/t	1 813 K€
2014	12 000	145 €/t	1 740 K€
2015	12 200	148 €/t	1 805 K€
2016	12 500	151 €/t	1 887 K€
2017	12 500	154 €/t	1 925 K€
2018	12 500	157 €/t	1 962 K€

Valorisation des OM résiduelles

(3 142 K€ pour 2014 contre 3 206 K€ en 2013, soit - 2 %)

Les prévisions 2014-2018 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tiennent donc pas compte d'un éventuel arrêt du four 3 et du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2014-2018 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés tiennent compte d'une TGAP à hauteur de 4 €/t et sont indexés annuellement sur la base de + 5 %.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2013	32000	100,2 €/t	3 206 K€
2014	29500	106,5 €/t	3 142 K€
2015	29000	111,8 €/t	3 242 K€
2016	28500	117,4 €/t	3 346 K€
2017	28000	123,3 €/t	3 452 K€
2018	27500	129,5 €/t	3 561 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique

(4 797 K€ pour 2014 contre 4 751 K€ en 2013, soit + 1 %)

Année	Déchetteries (€/hab)	Prévention (€/hab)	Administration (€/hab)	Valorisation organique (€/hab)	Total (€/hab)	Prévision budgétaire
Rappel 2013	22,40	0,67	2,40	1,43	26,90	4 751 K€
2014	22,40	0,70	2,50	1,50	27,10	4 797 K€

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 462 K€ en 2014 contre 1 450 K€ en 2013, soit + 0,8 %)

Pour mémoire, la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Ce nouveau marché, confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur depuis du 1^{er} juillet 2012. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire indiquée au PPIF 2015-2018 est indexée annuellement à hauteur de + 2,5 %.

Collecte du verre
(221 K€ en 2014 contre 450 K€ en 2013, soit - 229 K€)

Le marché de collecte du verre sur l'ensemble du Grand Besançon assuré actuellement par la société COVED arrive à échéance le 30 juin 2014. Il a été décidé de ne pas reconduire ce marché à cette date et d'effectuer la collecte du verre en régie. Ce nouveau dispositif nécessitera l'acquisition de 2 camions de collecte équipés d'une grue spéciale ainsi que l'embauche de 3 chauffeurs supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2014. Le gain attendu de cette reprise en régie s'élèvera à 90 K€ pour 2014 et à 130 K€ par an à compter de 2015.

Le tonnage annuel de verre collecté est de 6 100 tonnes.

Collecte du carton
(90 K€ en 2014, identique à 2013)

Le marché actuel avec la société SITA arrivera à échéance le 31 décembre 2013. L'appel d'offres en cours distinguera la prestation de collecte de la prestation de mise en balles des cartons afin d'obtenir de meilleures conditions. Il est donc possible de maintenir l'estimation du coût de cette prestation à hauteur de 90 K€ par an sur la durée du PPIF.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste « charges de personnel » est estimé à 4 680 K€ en 2014 contre 4 620 K€ en 2013, soit en hausse de + 1,1 %.

Les crédits prévus pour 2014 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2014, le Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que les mesures catégorielles.

Cette dotation intègre également :

- l'embauche de 3 chauffeurs dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre à compter du 1^{er} juillet 2014,
- la prorogation de la mission d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif jusqu'au 1^{er} semestre 2015 à hauteur de 4 agents (agents en CDD). Il est rappelé que cette mission est soutenue par l'Europe à hauteur de 50 % dans le cadre du projet LIFE. Les crédits prévus en 2015 et 2016 tiennent compte des variations induites par le calendrier de cette mission.

Il est en outre prévu une hausse annuelle de 1,5 % par an de ce poste.

d/ Les fournitures de régie (440 K€ en 2014 contre 410 K€ en 2013, soit + 7,3 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. L'acquisition de 2 véhicules supplémentaires dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre à compter du 1^{er} juillet 2014, génère une hausse de 20 K€ en 2014 et de 40 K€ par an à compter de 2015.

La fin progressive de la période de garantie des 10 véhicules de collecte acquis en 2011 induit sur 2014 une hausse de 10 K€ du poste « pièces détachées ».

Les crédits de ce poste varient ensuite de + 2 % par an sur la durée du PPIF.

e/ Les autres prestations (143 K€ en 2014, identique à 2013)

La convention prévoyant la rémunération des communes à hauteur de 1 € par an et par habitant afin de compenser financièrement certains effets de la mise en place de la RI, arrive à échéance fin 2013 (- 60 K€).

Il est à noter également en parallèle, qu'il est mis fin, par modification de la convention Ville/CAGB, à la rémunération prévue pour le nettoyage des points d'apport volontaire de la commune de Besançon pour un coût annuel de 87 K€ en 2013.

Le maintien de la dotation au même niveau que 2013 s'explique principalement par la prise en compte d'une nouvelle prestation de chargement et de transport du verre dans le cadre de la reprise en régie de la collecte pour un montant d'environ 50 K€ par an.

Les crédits de ce poste varient ensuite de + 2 % par an sur la durée du PPIF.

2. Les recettes (18 574 K€ contre 18 938 K€ en 2013, soit en baisse de 1,9 %)

a/ Subvention (2 110 K€ en 2014 contre 1 914 K€ en 2013)

Il s'agit après la redevance du poste de recettes le plus important du budget.

La principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 860 K€ pour 2014 compte tenu du tonnage estimé de déchets recyclés en 2013.

Un autre éco-organisme, Eco-Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2014 s'élève à 180 K€.

L'année 2014 enregistrera également le reversement par le SYBERT d'une part de subvention LIFE attendue à hauteur de 70 K€ et correspondant à la participation au projet d'accompagnement en habitat collectif.

Il est prévu une hausse régulière du montant des subventions de ces deux éco-organismes sur la durée du PPIF parallèlement à la hausse attendue des tonnages de déchets recyclables induite par la mise en place de la RI.

b/ Ventes matières (725 K€ en 2014 contre 723 K€ en 2013)

Ce poste a été également calé, sur la durée du PPIF, sur la base des hausses attendues des tonnages de matières vendues et sur la base des cours actuels de reprises des matières.

Il est à noter que la prévision de recettes à compter de 2015 tient compte d'une diminution de 50 K€ par an du montant des reprises de verre correspondant à la déduction du coût de la prestation de transport du verre jusqu'à son lieu de traitement qui sera assurée directement par le repreneur.

c/ La REOM

La RI est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces nouvelles assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces nouvelles assiettes sont amenées à diminuer de façon significative au cours des prochaines années jusqu'à atteindre une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des futurs comptes administratifs.

Cette anticipation signifie qu'un besoin identique de recette de redevance à encaisser entre deux exercices budgétaires (coût à l'habitant identique) se traduira nécessairement, en raison de la diminution programmée et même souhaitée des assiettes de facturation, par l'augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI.

Pour 2014, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision globale en masse de la RI (ménages et non ménages) connaîtrait une baisse de **- 3,8 %** en comparaison de 2013.

Il convient de noter par ailleurs que les différents taux de TVA existants seront selon toute vraisemblance modifiés à compter du 1^{er} janvier 2014. Ainsi, le taux réduit de TVA appliqué notamment sur les factures de redevance, sera porté de 7 à 10 %.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (177 021 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établirait à **72,5 € HT par habitant en 2014** contre 75,3 HT € en 2013.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2014 s'établissent ainsi à :

- 12 830 K€ pour la redevance des ménages contre 13 335 K€ en 2013,
- 2 797 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...) contre 2 876 K€ en 2013.

Evolution estimée et arrondie du poste recette de la REOM des ménages de 2014 à 2018 (en masse)

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
- 3,8 %	1,50 %	1,4 %	1,5 %	1,9 %

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **a débattu sur ces orientations budgétaires du Budget annexe Déchets 2014,**
- **se prononce favorablement sur ces Orientations budgétaires du Budget annexe Déchets 2014.**

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCF
Reçu le 29 NOV. 2013
Pour extrait conforme,
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

PPIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS								
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2013	Simulation réalisations 2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total années 2013 - 2018
Mobilier, matériel	63 303,10	60 000,00	36 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	108 000,00
Conteneurs	500 487,84	350 000,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00	2 100 000,00
Colonnes	166 048,00	120 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	700 000,00
Emprunts	213 100,00	213 100,00	14 000,00	15 000,00	15 000,00	16 000,00	0,00	60 000,00
Véhicules	394 746,38	60 000,00	240 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	1 840 000,00
Amortissements	78 940,00	78 940,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	85 000,00	461 000,00
Dépenses imprévues	11 000,00	0,00	22 100,00	16 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	80 100,00
Résultat n-1								
TOTAL dépenses d'investissement	1 427 635,32	882 040,00	966 100,00	1 103 000,00	1 101 000,00	1 102 000,00	1 077 000,00	5 349 100,00

Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2013	Simulation réalisations 2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total années 2013 - 2018
Emprunt	0,00	0,00	0,00	148 000,00	146 000,00	147 000,00	122 000,00	563 000,00
Amortissements	916 400,00	916 400,00	959 800,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00	4 759 800,00
Subventions	142 820,00	125 000,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
Opérations d'ordre			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	5 856,36		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
Résultat n-1	362 558,96	362 558,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	1 427 635,32	1 403 958,96	966 100,00	1 103 000,00	1 101 000,00	1 102 000,00	1 077 000,00	5 349 100,00

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2013	Simulation réalisations 2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total années 2013 - 2018
SYBERT tri	1 752 500,00	1 710 000,00	1 740 000,00	1 805 000,00	1 887 000,00	1 925 000,00	1 962 000,00	9 319 000,00
SYBERT traitement des déchets résiduels	3 266 400,00	3 206 000,00	3 141 751,00	3 242 000,00	3 346 000,00	3 452 000,00	3 561 000,00	16 742 751,00
SYBERT déchetteries, gestion adm., VO	4 749 499,00	4 749 000,00	4 797 270,00	4 820 000,00	4 844 000,00	4 868 000,00	4 892 000,00	24 221 270,00
Charges de personnel	4 620 000,00	4 570 000,00	4 680 000,00	4 735 000,00	4 746 000,00	4 758 000,00	4 829 000,00	23 748 000,00
Prestations des services centraux	165 000,00	160 000,00	145 000,00	171 000,00	174 000,00	177 000,00	177 000,00	844 000,00
Collecte OM résiduelles	900 000,00	900 000,00	907 000,00	929 000,00	952 000,00	975 000,00	999 000,00	4 762 000,00
Collecte OM recyclables	550 000,00	550 000,00	555 000,00	568 000,00	582 000,00	596 000,00	610 000,00	2 911 000,00
Collecte verre	449 920,00	430 000,00	220 515,00					220 515,00
Collecte cartons	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	450 000,00
Services extérieurs divers	273 600,00	260 000,00	283 500,00	288 000,00	293 000,00	298 000,00	303 000,00	1 465 500,00
Communication	90 000,00	35 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	350 000,00
Prestations diverses	145 400,00	145 000,00	142 500,00	148 000,00	153 000,00	158 000,00	163 000,00	764 500,00
Fournitures administratives et techniques	410 000,00	400 000,00	440 000,00	480 000,00	489 000,00	498 000,00	507 000,00	2 414 000,00
Locations immob. Et mob.	133 000,00	132 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00
Services partagés	260 000,00	250 000,00	210 000,00	215 000,00	220 000,00	225 000,00	230 000,00	1 100 000,00
Amortissements	916 400,00	916 400,00	959 800,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	4 959 800,00
Dépenses imprévues	473 977,67	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00
Charges financières et diverses	25 900,00	19 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	60 000,00
Créances irrécouvrables titres annulés	268 683,64	268 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	575 000,00
Autofinancement	5 856,36	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
Total dépenses de fonctionnement	19 546 136,67	18 790 400,00	18 574 336,00	18 753 000,00	19 038 000,00	19 282 000,00	19 585 000,00	95 232 336,00

Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2013	Simulation réalisations 2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total années 2013 - 2018
REOM ménages	13 335 019,00	12 800 000,00	12 830 000,00	13 024 000,00	13 207 000,00	13 400 000,00	13 648 000,00	66 109 000,00
REOM non ménages	2 876 000,00	2 750 000,00	2 797 336,00	2 857 000,00	2 899 000,00	2 940 000,00	2 994 000,00	14 487 336,00
Ventes matières de récupération	795 083,66	795 000,00	725 000,00	680 000,00	690 000,00	700 000,00	710 000,00	3 505 000,00
Subventions	1 914 000,00	2 200 000,00	2 110 000,00	2 080 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00	10 580 000,00
Amortissements	78 940,00	78 940,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	85 000,00	461 000,00
Autres produits	165 200,00	329 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	90 000,00
Résultat n-1	381 894,01	381 894,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL recettes de fonctionnement	19 546 136,67	19 334 834,01	18 574 336,00	18 753 000,00	19 038 000,00	19 282 000,00	19 585 000,00	95 232 336,00

TOTAL DEPENSES	20 973 771,99	19 672 440,00	19 540 436,00	19 856 000,00	20 139 000,00	20 384 000,00	20 662 000,00	100 581 436,00
TOTAL RECETTES	20 973 771,99	20 738 792,97	19 540 436,00	19 856 000,00	20 139 000,00	20 384 000,00	20 662 000,00	100 581 436,00
Résultat de fonctionnement		544 434,01						
Résultat d'investissement		521 918,96						
Estimation du résultat global 2013		1 066 352,97						